



Rapport de gestion pour l'année 2024

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE,

Du 11 septembre 2025

Exercice clos le 31/12/2024

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :

Durant l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 074 868 €.

Le chiffre d'affaires est de 724 149 €.

En 2023 il était de 601 569 €, soit une augmentation de 23,3%.

Total des produits = 741 731 €.

En 2023 il était de 605 125€, soit une augmentation de 22,5%.

Total des charges = 721 891 €.

En 2023 il était de 668 179€, soit une augmentation de 8%.

Le résultat net comptable est de 19 840€ (contre -63 054 € sur l'exercice antérieur).

Comme décidé à la présentation des comptes 2023, la SPL GAÏA rattrape son déficit petit à petit en maîtrisant les charges et augmentant les produits.

Le modèle économique mis en place en 2023 s'est poursuivi sur 2024.

➤ **Pôle central d'achat :**

Les actionnaires mandatent la SPL GAÏA pour effectuer des prestations dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, notamment pour la mise en œuvre et la gestion de l'expérimentation Territoire Zéro Chômage (dans ce cadre, la SPL GAÏA sous-traite certaines prestations aux Entreprises à But d'Emploi (EBE) créées dans le cadre de l'expérimentation).

Dans sa mission de central d'achat, la SPL GAÏA a fait paraître 4 marchés allotis :

- Marché d'insertion et d'expérimentation de mise en œuvre du droit à l'emploi des personnes au travers de prestations de services permettant la réduction de l'impact environnemental

Lot(s)	Désignation	Montant annuel HT	Attribué à
1	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	25 000 €	Actypoles-Thiers
2	COLLECTE ET LAVAGE DES COUCHES LAVABLES	12 000 €	Non Attribué
3	LAVAGE A SEC DES VEHICULES	5 300 €	Inserfac EBE
4	BROYAGE DES VEGETAUX	19 000 €	Actypoles-Thiers Fin au 31 Mai
5	GESTION DES BIODECHETS ALIMENTAIRES	64 700 €	Inserfac EBE
6	COLLECTE EN DECHETERIE DES MENUISERIES	15 740 €	Thiers Entreprise
7	FABRICATION DE COMPOSTEURS DE GRANDE CAPACITE	4 210 €	Inserfac EBE
8	GESTION DES DECHETS VERTS DES CIMETIERES	25 000 €	Thiers Entreprise
Total		170 950 €	

- Marché d'insertion et d'expérimentation de mise en œuvre du droit à l'emploi des personnes au travers de prestations de services d'amélioration du cadre de vie :

Lot(s)	Désignation	Montant annuel HT	Attribué à
1	TRAVAUX D'ESPACES VERTS	130 170 €	Actypoles-Thiers
2	FABRICATION ET POSE DE BRISES VUES	16 000 €	Multi Actibution
3	RAMASSAGE DES DEPOTS SAUVAGES	12 500 €	Thiers Entreprise
	Total	158 670 €	

- Marché d'insertion et d'expérimentation de mise en œuvre du droit à l'emploi des personnes au travers de prestations de services d'appui aux besoins ponctuels :

Lot(s)	Désignation	Montant annuel HT	Attribué à
1	FABRICATION ET LIVRAISON DE POULAILLERS	5 000 €	Inserfac EBE
2	LAVAGE DE GOBELET ECO CUP	4 170 €	Thiers Entreprise
3	APPUI AUX ACTIONS DE LA MEDIATHEQUE	11 810 €	Inserfac EBE
4	NETTOYAGE DES FAUTEUILS DE LA SALLE ESPACE	5 000 €	Inserfac EBE
5	GESTION DES PIERRES TOMBALES DES CIMETIERES	13 500 €	Thiers Entreprise
6	OUVERTURE ET FERMETURE DES CIMETIERES	13 350 €	Thiers Entreprise
7	FOURNITURE, GRAVURE ET POSE DE PANNEAUX DIRECTIONNELS POUR LES CIMETIERES	3 000 €	Thiers Entreprise
8	NETTOYAGE DU CARRE MILITAIRE DANS LES CIMETIERES	2 375 €	Thiers Entreprise
	Total	58 205 €	

- Marché d'insertion et d'expérimentation de mise en œuvre du droit à l'emploi des personnes au travers de la prestation de service de lavage des abris-bus :

Désignation	Montant annuel HT	Attribué à
LAVAGE DE LA SURFACE VITREE DES ABRIS BUS	25 000 €	Thiers Entreprise

Au total, en 2024, les actionnaires ont consommé pour 386 554,65€HT ; la marge de la SPL a été de 24 255,48€HT.

- Achat de denrées alimentaires :

Total des denrées facturées aux actionnaires de la SPL GAÏA :

5 548 €HT pour les légumes contre 9 998€HT en 2023.

19 945 €HT pour la volaille contre 28 073€HT en 2023.

➤ Pole Foncier :

Bâti dit de « La Ferme de Lucien » :

Le loyer perçu au travers du bail à métayage a été de 12 166,75€ HT (6 371,81€ au titre du tiers de la production maraîchère et 5 794,94€ au titre du tiers de la production de volailles).

En 2023, le loyer perçu au titre du bail était de 12 789€HT.

Bâti dit « ITW » :

Pour rappel, le bâti a été ouvert pour permettre à l'EBE Thiers Entreprise de poursuivre son activité de démantèlement des ouvrants qui était alors sur le site d'exploitation situé à Courpière mal adapté.

De cette décision, des travaux à minima ont dû être fait pour assurer un accueil temporaire de la société Thiers Entreprise et de la dizaine de salarié-e-s concerné-e-s.

Aussi, 135 600€ ont été budgétés pour : la fermeture du site (portail et clôture), achat et pose d'un bloc sanitaire de chantier, d'un compteur électrique de chantier, raccordement de chantier à l'eau et l'électricité, pose d'un système d'alarme. Mais aussi, fin des travaux de dépollution (remplissage des cuves d'hydrocarbure en sous-sol, dépose des 2 postes à haute tension).

Ce financement a été inclus dans l'emprunt global d'acquisition du foncier.

Une convention de mise à disposition a été conclue permettant de refacturer les consommations d'eau, électricité, système de surveillance et loyer pour un montant total sur 2024 de 4 807,64€HT.

À la suite du départ de Christopher MAY (juillet 2024), le conseil d'administration a décidé de confier à l'architecte la rédaction des CCTP et de mandater un appui juridique pour la rédaction des CCAP.

L'avancée de ce dossier n'a pas pu être assuré, Laure DESCOUTES ayant été chargée d'assurer la procédure collective de l'EBE Actypoles Thiers (décision du conseil d'administration du 12 septembre 2024).

➤ **Pole Mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » :**

11 personnes sont venues faire valoir leur droit à l'emploi et ont donc été inscrites sur la liste et orientées vers les partenaires notamment France Travail. La liste compte environ 80 personnes.

Ce chiffre peu élevé de personnes reçues s'explique par la situation de l'EBE Actypoles-Thiers et la décision de se concentrer sur ce dossier. En effet, à partir du mois d'Août 2024, l'EBE Actypoles-Thiers s'est retrouvée sans direction et encadrement intermédiaire, laissant 74 salarié-e-s seuls. A la suite d'une sollicitation du nouveau Président, Lou HIRSCH, le conseil d'administration de la SPL GAÏA a acté son soutien par l'embauche de Brigitte HEUZARD (1^{er} octobre) pour l'accompagnement socioprofessionnel, Yann DUCHET (1^{er} novembre) pour la direction opérationnelle et 50% du temps de travail de Laure DESCoubes pour la partie juridique et comptable.

Impact budgétaire 2024 sur la SPL :

- Masse salariale des 2 embauches = 16 700€
- Prise en charge d'une facture d'Actypoles-Thiers d'un manager de transition sur le mois de juillet et août 2024 = 7 000€
- Mise à disposition du temps de travail de Laure DESCoubes = pas de surcoût.

II. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES :

➤ **Actes Juridiques :**

Les accords-cadres liants la SPL GAÏA à ses actionnaires ont été délibéré au :

- 19 décembre 2023 pour la Ville de Thiers
- 15 décembre 2023 pour TDM

La contractualisation de ces actes juridiques est primordiale pour le bon fonctionnement de la SPL GAÏA.

En 2025, les délibérations sont intervenues tardivement et ont fait l'objet de plusieurs accords-cadres :

- 5 accords-cadres pour la Ville de Thiers délibérés en 16 juin 2025,
- 4 accords-cadres pour TDM délibérés le 4 août 2025,
- 1 accord-cadre pour le SMTUT délibéré le 6 décembre 2024.

➤ **Suivi du Bail à métayage :**

Les agents de la restauration collective et la Ferme de Lucien faisant part de difficultés, le conseil d'administration a fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur spécialisé Anis Etoilé afin d'établir un diagnostic et proposer des solutions afin d'augmenter la consommation de denrées alimentaires par la restauration collective et d'augmenter la production et/ou qualité des produits proposés par la Ferme.

Coût engagé = 5 500€ pour la phase de diagnostic.

La prestation a pris fin à la suite du diagnostic ; la Ferme de Lucien ayant pris d'autres dispositions (arrêt

de la production de volaille, ...). En 2025, les relations se sont dégradées, les propositions et la qualité en légumes de la Ferme de Lucien ont diminué. Le conseil d'administration a donc pris la décision de mandater un avocat pour mettre fin au bail à métayage. L'audience au tribunal des baux ruraux été fixé au 14 octobre mais Tony BERNARD, en tant que Président de TDM, a été informé par un mail collectif de la liquidation de la Ferme de Lucien le 8 septembre 2025 avec un effet au 31 août 2025. La SPL GAÏA n'a à ce jour reçu aucune information directement, le conseil d'administration a donc de se rapprocher du tribunal.

➤ Fonctionnement juridique du pole « Centrale d'achat » :

Pour rappel, lors que la SPL réalise en interne les commandes des ces actionnaires, cela relève uniquement de la contractualisation d'accords-cadres.

En revanche, si la SPL sous-traite des prestations, elle se doit de respecter le code de la commande publique.

La parution et l'attribution de MAPA à destination unique des Entreprises à But d'emploi fait porter à la SPL GAÏA des risques juridiques.

Stéphane RODIER et Tony BERNARD ont donc proposé de faire une demande d'habilitation auprès de l'association gestionnaire de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » (ETCLD) et de l'Etat. Cette demande est intervenue dans le cadre de la proposition de reprise d'une partie de l'EBE Actypoles-Thiers (46 salarié-e-s pour les activités sous-traité à Actypoles-Thiers par la SPL GAÏA).

En réponse, ETCLD et l'Etat propose de n'habiliter la SPL GAÏA que pour une année. Ce qui fait porter à la SPL GAÏA un risque financier non négligeable, que les banques ne sont pas prêtes à prendre. En effet, un investissement de 404 600€ est nécessaire (acquisition de foncier et achat de véhicules et matériels divers). Aussi, la décision a été suspendue sine die.

Les discussions sont donc en cours entre la SPL GAÏA et ses actionnaires Ville de Thiers, TDM et SMTUT pour acter un fonctionnement moins risqué juridiquement. Un impact non négligeable sur le pole « centrale d'achat » de la SPL GAÏA est donc à prévoir pour 2026.

III. RÉSULTATS - AFFECTATION

➤ Examen des comptes et résultats

Nous allons donc maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Parole au Cabinet comptable CAUDITEX, représenté par Jean-Marc BERARD

➤ **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net comptable de 19 840€.

Affectation du bénéfice : L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 19 840 Euro, de la façon suivante :
Au report à nouveau pour absorption des pertes antérieures, pour un montant de 19 840 Euro.

IV. AUTORISATION DONNER AU CABINET COMPTABLE

Le conseil d'administration autorise le Cabinet comptable CAUDITEX à adresser directement au greffe les rapports et autres documents devant être déposés.

Le Conseil d'Administration vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Thiers
Le 11 septembre 2025

Pour le Conseil d'Administration
Stéphane RODIER